

NOUVEAU TRIBUNAL, NOUVELLE CARTE PROFES- SIONNELLE!

CETTE FAQ*
A ÉTÉ CRÉÉE
POUR RÉPONDRE
AU MIEUX À VOS
QUESTIONS.

LES RÉPONSES
APPORTÉES
CORRESPONDENT
AUX ÉLÉMENTS
DONT NOUS
DISPOSONS
À CE JOUR,
ELLES SONT DONC
SUSCEPTIBLES
D'ÉVOLUER.

N'hésitez pas à
consulter notre
page web dédiée
aux actualités sur le
nouveau tribunal
[www.avocatparis.org/
nouveau-tribunal](http://www.avocatparis.org/nouveau-tribunal).
Vous y trouverez
les dernières
informations
mises à jour.

*FOIRE AUX QUESTIONS

NOUVEAU TRIBUNAL, NOUVELLE CARTE PROFES- SIONNELLE!



À COMPTER DU
16 OCTOBRE 2017,
COMMANDEZ VOTRE NOUVELLE
CARTE PROFESSIONNELLE

Suivez toute l'actualité du nouveau tribunal sur
www.avocatparis.org/nouveau-tribunal

www.avocatparis.org



Illustration ©RFBW / Photos ©Paris pac & soeub

NOUVEAU TRIBUNAL, NOUVELLE CARTE PROFES- SIONNELLE!



LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



Ma nouvelle carte professionnelle est-elle immédiatement fonctionnelle ?

À ce jour, la carte sera à valider sur une borne du tribunal de Paris spécialement prévue à cet effet.

Comment dois-je faire pour l'activer ?

Il suffit de se rendre au tribunal pour l'activer. Une information vous sera communiquée dès que la borne sera mise à disposition, normalement avant même l'ouverture officielle du tribunal.

Combien de temps cela prend-il ?

Le même temps que pour l'activation d'une carte vitale: seulement quelques secondes lorsque vous engagez la procédure sur la borne.

Que se passe-t-il si je ne l'active pas ?

Vous ne pourrez pas bénéficier de l'entrée réservée aux avocats et devrez utiliser l'entrée du public.

Pourquoi y a-t-il une date de validité sur ma nouvelle carte ?

Pour des raisons de sécurité et de mise à jour de la photo, il a été décidé du renouvellement de la carte tous les 10 ans.

Pourquoi le verso de ma nouvelle carte est-il visuellement différent ?

Le barreau de Paris a décidé de faire bénéficier ses avocats d'une carte européenne leur permettant d'être reconnus dans toute l'Europe.

Quelles sont les informations contenues sur la puce de cette carte ?

À ce jour, la puce contient les droits d'accès au tribunal de Paris. À terme, elle permettra également d'entrer dans la Maison des Avocats, puis de valider ses formations. D'autres évolutions sont envisagées dont vous serez informés.

Actuellement, et pour la partie concernant le tribunal, la puce contient un numéro qui permet de faire le lien avec une application commune tribunal/barreau. Les données personnelles restent dans le fichier de l'Ordre.

À quelle date ouvriront les portes du nouveau tribunal ?

La première audience se tiendra le 16 avril 2018. C'est la date d'ouverture officielle. Quant aux premières audiences (et donc permanences) pénales, elles sont fixées au 23 avril.

Où se trouve l'entrée des professionnels du nouveau tribunal ?

L'entrée des professionnels se trouve sur le parvis, à droite.

En dehors des horaires d'ouverture, l'entrée se fera par la rue du Bastion.

Ma nouvelle carte professionnelle me permet-elle d'accéder à tous les espaces du nouveau tribunal ?

À l'exception de certains étages sensibles (antiterrorisme...) dont les droits d'accès seront restreints, ou, à ce jour, de la cafétéria des services de justice, l'accès sera libre aux avocats.

Quelles sont les juridictions qui seront installées dans ce nouveau tribunal ?

Les juridictions de première instance civiles et pénales, que ce soit au niveau du TGI et des TI.

Comment me rendre au nouveau tribunal ?

À ce jour, la ligne 13 du métro, le RER C, en Bus : 54, 74, 138, 528, PC3, Noctilien N15 et N51.

À terme, la ligne 14 arrivera directement sur le parvis, sous la Maison des Avocats.

Quels sont les services ordinaires qui seront installés dans ce nouveau tribunal dès son ouverture ?

Il y aura un espace toques-vestiaire: le prêt de robe sera possible et le dépôt de courrier. En revanche, les toques personnelles restent au Palais de justice. Y seront installés le BRA et le SVS.

L'antenne des mineurs et le bureau pénal seront également présents.

Où sera situé le vestiaire des avocats ? Comment fonctionnera-t-il avec le vestiaire du palais historique ?

Le vestiaire des avocats du tribunal sera situé au rez-de-chaussée du tribunal, à droite, après l'entrée, au fond. Il fonctionnera de la même façon que le vestiaire du Palais.

La toque, en revanche, ne sera qu'un espace de dépôt du courrier et de transition, de tri des correspondances et dossiers à destination du tribunal. Vous ne pourrez donc retirer votre courrier ou vos dossiers personnels qu'au Palais de justice.

Quand la maison des avocats sera-t-elle ouverte ?

Elle sera ouverte un an après le nouveau tribunal, en avril 2019.

Pour mes futures démarches ordinaires, où dois-je me rendre ?

Tant que la nouvelle Maison des Avocats n'est pas ouverte, les services principaux de l'Ordre ne déménagent pas, à l'exception de ceux utiles au tribunal: l'antenne des mineurs, le bureau pénal, le SVS et le BRA.

Si je perds ma nouvelle carte, comment dois-je faire pour en demander une nouvelle ?

Si votre carte est perdue ou volée, vous devez en informer immédiatement l'Ordre pour que votre puce soit désactivée. Puis vous en passez commande sur le site de l'Ordre, dans votre Espace pro, sur le service en ligne e)Sep, rubrique « Ma carte professionnelle », comme pour la première commande.

